

## INTRODUCTION

PAR

RENAUD DEHOUSSE (\*)

A l'heure où sont écrites ces lignes, le lancement des opérations militaires au Mali montre, une fois de plus, combien il est difficile pour l'Europe de se positionner de façon cohérente sur la scène internationale, surtout lorsque entrent en ligne de compte des considérations liées à la sécurité ou à l'utilisation de la force, sur lesquelles, on le sait, les gouvernements nationaux ont souvent des positions difficiles à réconcilier.

Faut-il en conclure qu'elle est irrémédiablement condamnée à rester dans ce domaine un acteur atypique, empêtré dans ses contradictions?

Les contributions qui suivent suggèrent qu'il faut se garder de toute conclusion définitive en la matière. Chacune à sa façon, elles montrent que la situation évolue, certes lentement, mais néanmoins dans un sens qui rapproche quelque peu l'Union européenne des autres acteurs internationaux.

Dans l'étude qu'il consacre au nouveau Service d'action extérieure, Bastien Nivet souligne combien la mise en place de cette structure, qu'on avait un peu hâtivement présentée comme le nouveau fer de lance de l'action internationale de l'Union au moment du Traité de Lisbonne, a fait l'objet de tensions. Elle doit maintenant trouver sa place et démontrer son utilité. Certes, on ne voit pas encore de signes tangibles du saut qualitatif qu'elle était censée annoncer. Les avancées qu'elle a permises sont modestes. On sait cependant qu'il faut du temps avant que les réformes institutionnelles ne fassent sentir leurs effets, surtout lorsqu'elles reposent sur des dynamiques de socialisation progressive, comme c'est le cas ici.

De son côté, l'analyse qu'Amandine Crespy consacre au rejet du Traité ACTA par le Parlement européen met en lumière un autre type de « normalisation » en cours, qui voit l'émergence dans un domaine qui est généralement l'apanage des gouvernements, d'acteurs d'un type nouveau que sont les parlementaires européens et la nébuleuse qui a pour nom « société civile ». Ici encore, il ne s'agit pas d'un changement révolutionnaire. Sans doute cet incontestable succès parlementaire doit-il beaucoup aux problèmes de libertés individuelles soulevés par l'accord en question, qui ont donné lieu à une forte mobilisation. Il n'en reste pas moins que cet épisode semble

(\*) Professeur des Universités titulaire de la chaire Jean MONNET et directeur du Centre d'études européennes de l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences-Po, France)

appelé à avoir des conséquences durables dans les rapports entre le Parlement et le Conseil.

Ainsi, ces événements, faibles par leur ampleur, pourraient bien constituer ce que les futurologues appellent des « signaux faibles », annonciateurs de changements de plus grande ampleur à moyen ou long termes.